

## INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES PARENTS

### ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école et le service de garde (s'il y a lieu) dès que possible par téléphone. Pour éviter une communication supplémentaire lorsque vous utilisez le répondeur, nous vous demandons de préciser **le nom complet de l'élève, sa classe ainsi que le motif de l'absence au numéro : 645-2350.**

D'autre part, vous devez envoyer une note écrite ou l'indiquer dans l'agenda si votre enfant doit quitter au cours de la journée.

### ASSIDUITÉ

**Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire.** L'élève retardataire doit passer au secrétariat et justifier son retard. Si les retards sont trop fréquents, les parents seront avisés par la directrice afin de remédier à cette situation.

### CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Pour la sécurité des enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école. Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école.

Si les parents doivent venir à l'école, ils prennent la précaution de prendre rendez-vous, ils entrent par la porte avant, «s'identifient» au secrétariat et ils ressortiront par l'entrée principale.

### COLLATIONS ET DÎNERS

Nous tenons à vous rappeler qu'il y a, à l'école, **des enfants ainsi que des membres du personnel qui SONT GRAVEMENT ALLERGIQUES AUX ARACHIDES ET AUX AUTRES NOIX.** Nous vous demandons votre collaboration pour **NE PAS INCLURE DES ALIMENTS CONTENANT DES NOIX OU DES ARACHIDES** dans les collations et les repas de votre enfant. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, car **MÊME UNE INFIME QUANTITÉ D'ARACHIDES OU DE NOIX, MÊME L'ODEUR, PEUT ENGENDRER DE TRÈS GRAVES RÉACTIONS.**

Nous sommes conscients que ces mesures comportent des inconvénients pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants toute notre reconnaissance et notre appréciation.

Le Guide alimentaire canadien est une source d'information intéressante pour la préparation de repas pour les enfants. Il faut prévoir une collation substantielle le matin (fruits, légumes, fromage). Les rouleaux aux fruits, les biscuits ou concentré de soupe ne sont pas considérés comme collations. De plus, les élèves doivent consommer des aliments sains. (Les friandises telles que chocolat, croustilles, gomme à mâcher, bonbons et boissons gazeuses sont interdites à l'école).

## **HORAIRE**

L'horaire du primaire est de 8 h 30 à 11 h 50 et de 13 h 20 à 15 h 40.

L'horaire du préscolaire est de 8 h 30 à 11 h 25 et de 13 h 10 à 14 h 57.

## **IDENTIFICATION DES EFFETS DES ÉLÈVES**

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants, les articles scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures, les bottes, les mitaines, etc.

Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne seraient pas parmi ceux recueillis régulièrement et regroupés dans une boîte près des locaux du service de garde.

## **OBJETS PERSONNELS DES ÉLÈVES**

Les objets apportés de la maison ne doivent pas nuire aux activités et aux comportements.

Les patins ou planches à roulettes, baladeurs, jeux électroniques ne sont pas acceptés à l'école. Ces objets apportés à l'école seront confisqués et devront être récupérés par les parents au bureau de la directrice.

## **PRÊTS DE LIVRES ET DE MATÉRIEL**

En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire ; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour le matériel didactique prêté occasionnellement au cours de l'année.

## **RETOUR HÂTIF À LA MAISON EN CAS D'URGENCE**

Si vous travaillez à l'extérieur ou vous vous absentez de la maison occasionnellement, il est essentiel de trouver un endroit d'hébergement pour votre enfant en cas de fermeture d'urgence de l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête...). Parlez-en avec eux afin qu'ils puissent se fier à une personne responsable connue d'eux (gardienne, voisin, parenté. etc).

Communiquer à l'école tout changement de numéro de téléphone au travail, à la maison ou chez la gardienne afin que nous soyons en mesure de vous rejoindre en tout temps.

## **STATIONNEMENT**

Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée et au départ, nous vous avisons qu'il est essentiel et primordial de respecter les règles suivantes :

- À partir de 8 h 00 jusqu'à 16 h 00, il est strictement défendu de stationner dans le débarcadère de l'école (même pour une courte durée). La circulation des autobus a la priorité afin d'assurer le bon déroulement de l'entrée et de la sortie des enfants. Nous vous prions également d'éviter le stationnement du personnel.
- Ainsi, nous vous demandons de stationner uniquement dans les rues avoisinantes de l'école et de venir chercher ou reconduire vos enfants à pied jusqu'à l'entrée de l'école.

## **SECRETARIAT**

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Cependant, une boîte vocale est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro : 645-2350. Après 15 h40, les élèves n'ont plus accès à leur salle de classe.

## **SURVEILLANCE**

Le matin, la surveillance débute à 8h15. Pour la sécurité des enfants, il est important de les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel enseignant. Nous vous demandons aussi pour des raisons de sécurité, d'éviter de venir dans la cour.

Le midi, la cour est réservée aux élèves dîneurs du service de garde. Les autres élèves doivent se présenter vers 13h05.